

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE TENUE LE VENDREDI 14 JUIN 2024 À 10 H 00 PAR WEBCONFÉRENCE TEAMS

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Nicole Johnson, membre indépendant — expérience vécue à titre d'utilisateur des services sociaux
Marlyne Cyr, **vice-présidente** et membre indépendant — gestion des risques, finance et comptabilité
Edna Synnott, membre désigné du comité des usagers (CU)
Cynthia Lévesque, membre désigné – conseil des infirmières et infirmiers (CII)
Sabrina Tremblay, membre désigné — comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)
- MM. Gilles Cormier, **président intérimaire**, membre indépendant — expertise en réadaptation
Martin Pelletier, **président-directeur général**
Médor Doiron, membre indépendant — expertise en protection de la jeunesse
Magella Émond, membre indépendant — expertise en santé mentale
Philippe Berger, observateur fondations

SONT ABSENTES :

- M^{mes} Martine Larocque, membre désigné – conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)
Andréanne Gauthier, membre désigné — conseil multidisciplinaire (CM)

EST INVITÉ :

- M. Jean-Pierre Colette, directeur des ressources financières

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président intérimaire, M. Gilles Cormier, après avoir constaté le quorum, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion à huis clos ouverte à 10 h 03.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-04-24/25-54

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :
 1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour et huis clos décrété
 3. Direction des ressources financières
 - 3.1 Rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers 2023-2024 du CISSS de la Gaspésie et Rapport financier annuel 2023-2024 (AS-471) du CISSS de la Gaspésie
 - 3.2 Rapport de l'auditeur indépendant portant sur le Rapport financier annuel consolidé 2023 (Fonds de santé au travail)
 - 3.3 Demande d'autorisation et d'utilisation d'emprunt jusqu'en septembre 2025
 4. Levée de la séance

3. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

3.1 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT PORTANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2023-2024 DU CISSS DE LA GASPÉSIE ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023-2024 (AS-471) DU CISSS DE LA GASPÉSIE

Le président intérimaire invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières, à présenter ce point.

L'article 172 de la LSSSS exige que le conseil d'administration approuve annuellement les états financiers de l'établissement à la suite de la recommandation du comité de vérification.

En vertu de l'article 181.0.0.3 de la LSSSS, le comité de vérification, quant à lui, examine les états financiers avec l'auditeur et recommande au conseil d'administration l'approbation de ces derniers.

CA-CISSSG-04-24/25-55

ATTENDU la présentation faite au comité de vérification par la firme MNP représentée par monsieur Stéphane Doiron;

ATTENDU QUE les membres du comité de vérification ont pris connaissance du Rapport de l'auditeur indépendant ainsi que du Rapport financier annuel (AS-471) pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 et qu'ils n'ont aucune réserve quant au processus de vérification;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification d'adopter le Rapport de l'auditeur indépendant ainsi que le Rapport financier annuel (AS-471) de l'exercice 2023-2024;

SUR PROPOSITION APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'ADOPTER le Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers du CISSS de la Gaspésie pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, effectué par la firme MNP.
- D'ADOPTER le Rapport financier annuel (AS-471) pour l'année 2023-2024 qui présente un déficit de l'ordre de (24 008 235) \$ (Fonds d'Exploitation : Déficit de (23 769 302) \$, Fonds d'Immobilisation : Déficit de (238 933 \$).

3.2 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT PORTANT SUR LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ 2023 (FONDS DE SANTÉ AU TRAVAIL)

Le président intérimaire invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières, à présenter ce point.

Le présent rapport financier annuel consolidé est préparé conformément au contrat type relatif aux programmes de santé au travail dispensés en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Le comité de vérification examine les états financiers avec l'auditeur et recommande au conseil d'administration l'approbation du rapport financier consolidé.

CA-CISSSG-04-24/25-56

ATTENDU la présentation faite au comité de vérification par la firme MNP représentée par monsieur Stéphane Doiron;

ATTENDU QUE les membres du comité de vérification ont pris connaissance du Rapport de l'auditeur indépendant ainsi que du Rapport financier annuel consolidé 2023 (Fonds de santé au travail) pour l'exercice terminé le 30 décembre 2023 et qu'ils n'ont aucune réserve quant au processus de vérification;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification d'adopter le Rapport de l'auditeur indépendant ainsi que le Rapport financier annuel de l'exercice 2023;

SUR PROPOSITION APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'ADOPTER le Rapport de l'auditeur indépendant sur le Rapport financier annuel consolidé 2023 (Fonds de santé au travail) du CISSS de la Gaspésie pour l'exercice terminé le 30 décembre 2023, effectué par la firme MNP;
- D'ADOPTER le Rapport financier annuel consolidé 2023 (Fonds de santé au travail) qui présente un surplus de l'ordre de 141 822 \$;
- D'AUTORISER le président-directeur général de l'établissement ainsi que le président du comité de vérification à signer le Rapport financier annuel consolidé 2023 (Fonds de santé au travail);
- D'AUTORISER le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

3.3 DEMANDE D'AUTORISATION ET D'UTILISATION D'EMPRUNT JUSQU'EN SEPTEMBRE 2025

Le président intérimaire invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières, à présenter ce point.

L'établissement doit renouveler son autorisation d'emprunt auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux, la résolution du conseil d'administration autorise des emprunts d'un total de 145 000 000 \$ pour le fonds d'exploitation et viens à échéance le 19 septembre 2024. Le MSSS demande aux établissements de préparer la demande pour prolonger l'autorisation d'emprunt au-delà du 31 mars 2025.

CA-CISSSG-04-24/25-57

ATTENDU QUE la circulaire du MSSS du 27 décembre 2018 (03 01 52 02 – 2018-030) demande d'avoir une résolution du conseil d'administration pour pouvoir faire des demandes d'autorisation d'emprunt ainsi que pour leur utilisation;

ATTENDU QUE les emprunts sont nécessaires pour couvrir les besoins de liquidité du CISSS de la Gaspésie jusqu'au 30 septembre 2025;

ATTENDU QUE notre autorisation d'emprunt actuelle sera échue le 19 septembre 2024;

ATTENDU QUE notre déficit cumulé au 31 mars 2023 est de 13 616 710 \$;

ATTENDU QUE les prévisions pour l'année 2024 prévoient un déficit de 25 000 000 \$;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2025 prévoient un déficit de 30 000 000 \$;

ATTENDU QUE la pression sur les liquidités causée par certains remboursements, soit le tarif du MSSS et les dépenses de main-d'œuvre indépendante;

ATTENDU QUE notre état de trésorerie prévoit un découvert de banque dans l'exercice se terminant le 31 mars 2025 et un besoin de 35 000 000 \$ additionnels pour les 6 premiers mois de 2025-2026;

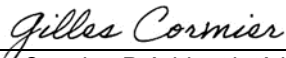
SUR PROPOSITION APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'AUTORISER l'établissement à demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 120 000 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 30 septembre 2025 et d'autoriser l'établissement à utiliser les autorisations d'emprunt octroyées pour le fonds d'exploitation jusqu'à un maximum de 120 000 000 \$ entre le 20 septembre 2024 et le 30 septembre 2025, et ce, auprès du bailleur de fonds identifié par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans sa lettre d'autorisation.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSG-04-24/25-58

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 10 h 22.



Gilles Cormier, Président intérimaire



Martin Pelletier, Secrétaire